RÉPUBLIQUE FRANÇAISE : LIBERTE, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ



ARRETE N° 9

Du 26 mai 2020

Objet : Délégation d'une partie des fonctions du maire au premier adjoint LEVEAUX Philippe

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L. 2122-18, (en présence d'une subdélégation, l'article L. 2122-23),

Considérant la possibilité de déléguer aux adjoints certaines attributions du maire, dans l'intérêt de faciliter la gestion communale,

Considérant la nécessité de confier délégation en matière de suivi d'exécution budgétaire, d'aménagement et d'entretien des aires de jeux, de la sécurité urbaine.

ARRÊTE

Article 1er : Mr Philippe LEVEAUX, premier adjoint au maire est délégué pour exercer, à compter du 1er juin 2020 les fonctions relatives à : l'exécution du budget, l'aménagement et l'entretien des aires de jeux, la sécurité urbaine. En l'absence ou empêchement du maire, monsieur Philippe LEVEAUX est également délégué à exercer sa signature sur les documents suivants :

- Documents comptables : mandats de paiements, titres de recettes, bordereaux, bons de commandes.
- Documents d'urbanisme : arrêtés d'autorisations d'urbanisme, demandes de pièces supplémentaires, attestations de non opposition, CU, demandes de renseignements d'urbanisme.

Le maire demeure libre d'exercer les attributions qu'il a déléguées et contrôler la façon dont les adjoints exercent les fonctions qui leurs sont déléguées.

Article 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté est effectuée auprès du Trésor Public d'Hermonville.

Article 4: Le directeur général des services ou le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Philippe LEVEAUX, 1er adjoint

Fait à Courcelles-Sapicourt, le 26 mai 2020 Le Maire, Jean MICHEL

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la notification et de la publication, effectuées le 28 mai 2020.